

Le Président

VU la loi n°84 – 52 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur l’enseignement supérieur,
VU l’arrêté du 9 avril 1997 relatif au diplôme d’études universitaires générales, à la licence et à la maîtrise ;

ARRÊTE

Article unique :

Le jury de la première année de licence science politique est ainsi constitué :

Président	Armel	LE DIVELLEC
Vice-président	Marc	MILET
Professeur	Claude	PONDAVEN
Professeur	Jean-Jacques	ROCHE
Professeur	Sophie	DEMARE-LAFONT
Professeur	Nicolas	CORNU THENARD
Professeur	Yves-Marie	PEREON
Professeur	Charles	GIJSBERS
Professeur	Idris	FASSASSI
Professeur	Jean-Michel	BLANQUER
Professeur	Guillaume	BOUDOU
Maître de Conférences	Céline	COMBETTE
Maître de Conférences	Christina	PAWLOWITSCH
Maître de Conférences	Nicolas	FREMEAUX
Maître de Conférences	Thomas	EHRHARD
Maître de Conférences	Charlotte	GUILLARD

A Paris, le 18 décembre 2023


Stéphane BRACONNIER